

# Rapport annuel 2022

## Synthèse



## Clause de non-responsabilité

L'Agence européenne des produits chimiques décline toute responsabilité quant à l'usage qui peut être fait des informations contenues dans le présent document.

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Numéro de téléphone gratuit (\*):

**00 800 6 7 8 9 10 11**

(\*): Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800, ou peuvent facturer ces appels.

Des informations supplémentaires sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet (<http://europa.eu>).

## Rapport annuel 2022 – Synthèse

**Référence:** ECHA-23-B-01-FR

**ISBN:** 978-92-9468-281-9

**Numéro de catalogue:** ED-09-23-165-FR-N

**DOI:** 10.2823/033891

**Date de publication:** Avril 2023

**Langue:** FR

© Agence européenne des produits chimiques, 2023

Page de couverture © Agence européenne des produits chimiques

Si vous avez des questions ou des commentaires à propos de ce document, veuillez les communiquer au moyen du formulaire de demande d'informations (en mentionnant la référence et la date de publication). Ce formulaire est disponible sur la page «Contact» du site web de l'ECHA à l'adresse suivante: <http://echa.europa.eu/contact>

## Agence européenne des produits chimiques

P.O. Box 400, FI-00121 Helsinki, Finlande

## Synthèse

*La présente synthèse donne un aperçu de nos réalisations et des défis auxquels nous avons été confrontés en 2022. Elle résume les informations contenues dans le rapport, qui suit la structure par activités décrite dans notre document de programmation 2022-2025<sup>1</sup>. Nous mettons en évidence la contribution de nos travaux aux priorités de l'Union européenne (UE) et partageons certaines de nos principales réalisations de l'année.*

En 2022, nous sommes restés déterminés à atteindre nos objectifs stratégiques et à mener à bien les activités prévues dans notre programme de travail.

Nous avons accompli des progrès considérables dans l'identification des substances préoccupantes qui nécessitent des mesures réglementaires, en évaluant environ 2 000 substances réparties dans 61 groupes. Dans l'ensemble, grâce à la stratégie réglementaire intégrée, environ 75 % des substances enregistrées pour des quantités supérieures à 100 tonnes ont pu être évaluées à la fin de 2022, ce qui signifie qu'environ 1 000 de ces substances à fort tonnage doivent encore faire l'objet d'une évaluation.

Ce travail nous a permis de concentrer nos contrôles de conformité sur les substances pour lesquelles la production de données aurait le plus d'impact. Une fois encore, nous avons dépassé notre objectif annuel de 300 contrôles cette année.

Cinq substances ont été identifiées comme des substances extrêmement préoccupantes et ajoutées à la liste des substances candidates, ce qui porte à 224 le nombre total d'entrées sur la liste des substances candidates<sup>2</sup>. En conséquence, les fournisseurs doivent à présent communiquer sur leur utilisation sûre, répondre aux demandes des consommateurs et aviser l'ECHA si leurs produits contiennent l'une de ces substances.

Nous avons également recommandé que huit substances figurant sur la liste des substances candidates remplissent les critères de priorité pour être soumises aux exigences d'autorisation. Si la Commission décide d'inclure ces substances dans la liste des substances soumises à autorisation, les entreprises devront demander une autorisation pour continuer à les utiliser.

Cinquante demandes d'autorisation et rapports d'examen ont été reçus pour 66 utilisations. Notre comité d'évaluation des risques (CER) et le comité d'analyse socio-économique (CASE) ont adopté 36 avis, qui ont été transmis à la Commission européenne pour décision.

À la suite d'une des actions de la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, la Commission européenne a publié une feuille de route sur les restrictions couvrant les travaux en cours et à venir en ce qui concerne les restrictions au titre du règlement REACH. L'ECHA a activement contribué à la préparation de la feuille de route, en fournissant des informations sur les activités prévues dans le domaine des restrictions et en suggérant des groupes de substances à inclure en fonction des besoins en matière de réglementation. La feuille de route apporte des éclaircissements à toutes les parties prenantes sur les travaux en cours et à venir en ce qui concerne les restrictions de l'UE, et nos évaluations par groupe continuent d'alimenter ces travaux.

En 2022, six propositions de restrictions ont été présentées tout au long de l'année, y compris une restriction à l'échelle de l'UE des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les

---

<sup>1</sup> [https://echa.europa.eu/documents/10162/11209549/mb\\_39\\_2021\\_pid\\_2022-2025\\_en.pdf](https://echa.europa.eu/documents/10162/11209549/mb_39_2021_pid_2022-2025_en.pdf)

<sup>2</sup> Neuf autres substances ont été ajoutées en janvier 2023. Le nombre actuel de substances figurant sur la liste des substances candidates s'élève à 233.

mousses anti-incendie. Si elle est adoptée, la restriction pourrait réduire les émissions de plus de 13 000 tonnes sur 30 ans. En outre, cinq pays européens ont présenté une proposition distincte visant à restreindre les PFAS dans d'autres applications au début de l'année 2023.

Le CER et le CASE ont adopté quatre avis sur des propositions de restriction, soutenant des restrictions pour le plomb dans les munitions pour la chasse, les sports de tir en plein air et la pêche, les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les plateaux d'argile, le 2,4-dinitrotoluène, et le retardateur de flamme Dechlorane Plus.

Le CER a également adopté 40 avis recommandant une classification et un étiquetage harmonisés pour des substances. À la suite d'un examen approfondi des preuves scientifiques, le comité a une nouvelle fois réaffirmé qu'il n'y avait aucune raison de classer le glyphosate comme substance cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction ou toxique pour certains organes cibles spécifiques. À ce titre, la classification actuelle du glyphosate comme substance toxique pour la vie aquatique et susceptible de causer des lésions oculaires graves reste d'application.

Le comité des produits biocides (CPB) a adopté 19 avis pour l'approbation et le renouvellement de substances actives, tandis que, pour les autorisations de l'Union, la tendance positive s'est poursuivie, avec 22 avis adoptés en 2022, contre 15 en 2021. Une évaluation comparative des rodenticides a été réalisée et approuvée par le comité et un premier guide sur l'analyse des solutions de remplacement a également été élaboré.

Notre approche pour promouvoir les méthodes de substitution aux essais sur animaux a été revue et des mesures ont été prises pour accroître l'efficacité et la visibilité de nos efforts en faveur de l'adoption de méthodes de substitution adaptées à des fins réglementaires. À cette fin, nous continuons d'investir dans nos compétences scientifiques et techniques, y compris la gestion des données et les outils qui soutiennent l'évaluation des produits chimiques, tels que la boîte à outils QSAR de l'OCDE. Nous collaborons également avec la Commission européenne et d'autres parties prenantes afin d'aider la Commission à élaborer une feuille de route en vue du remplacement complet des essais sur animaux pour les produits chimiques.

Grâce à notre expertise scientifique et réglementaire, à nos bases de données, à nos outils numériques et à notre expérience pratique en matière de réglementation des substances chimiques, nous avons également en 2022 apporté notre soutien à la stratégie de la Commission européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques. Notre soutien s'articule autour de trois piliers centraux:

- Fournir une expertise technique et scientifique au fur et à mesure que la Commission européenne révisé les règlements REACH et CLP, en nous appuyant sur notre expérience de la mise en œuvre de ces règlements depuis plus d'une décennie.
- Fournir une contribution pour faciliter le principe «une substance, une évaluation», notamment en ce qui concerne la réaffectation potentielle de tâches aux agences et la future plateforme de données de l'UE.
- Fournir des conseils à la Commission européenne sur sa proposition de règlement de base de l'ECHA.

La collaboration avec nos partenaires et les agences sœurs s'est intensifiée en 2022. Nous avons activement participé à des initiatives dans le cadre du partenariat pour l'évaluation des risques liés aux produits chimiques (PARC), un programme de recherche et d'innovation à l'échelle de l'UE axé sur le développement d'une évaluation des risques chimiques de nouvelle génération afin de protéger la santé et l'environnement. Notre objectif est de maximaliser les synergies et d'orienter des évolutions scientifiques mieux ciblées sur les besoins réglementaires. Nos travaux par groupe sur les bisphénols alimentent, par exemple, le projet PARC sur les substituts du

bisphénol.

Nous avons collaboré étroitement avec les autorités de réglementation, y compris l’Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), afin d’évaluer la sécurité des substances et d’élaborer des avis cohérents dans l’ensemble des cadres réglementaires, y compris dans des domaines tels que les biocides et les pesticides, les matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et les exigences en matière d’eau potable. En outre, nous nous sommes associés à l’Agence européenne pour l’environnement (AEE) pour élaborer un cadre commun d’indicateurs qui nous aidera à suivre les progrès et les effets de la mise en œuvre de la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques au moyen de l’avantage que représente notre expertise partagée en matière de technologies de l’information et de communications.

En 2022, nous avons connu des changements importants au niveau tant de l’encadrement supérieur que de l’encadrement intermédiaire. Grâce aux politiques de gestion et aux systèmes de qualité robustes que nous avons mis en place, nous étions bien préparés pour mettre ces changements en œuvre sans heurt et faire en sorte que le personnel puisse s’adapter rapidement à la nouvelle structure d’encadrement. Nous avons également accueilli notre nouvelle directrice exécutive, *M<sup>me</sup> Sharon McGuinness*, qui nous a rejoints à la fin de l’année. Ces changements à l’équipe d’encadrement étant désormais effectifs, nous sommes bien placés pour continuer à accomplir les tâches qui nous sont conférées par la législation, aujourd’hui et demain.

Au sortir de la pandémie, nous avons défini et mis en œuvre un nouveau modèle de travail hybride pour notre personnel et les organes de l’ECHA, conformément aux règles de la Commission européenne. Le modèle combine les avantages et la flexibilité du télétravail avec une présence régulière au bureau.

Si l’année a été marquée par de nombreux succès, nous avons également été confrontés à plusieurs défis.

L’un des principaux problèmes est l’inefficacité du système d’autorisation, un problème que nous avons déjà constaté en 2021 dans notre *Rapport sur le fonctionnement des règlements REACH et CLP*<sup>3</sup>. L’augmentation des demandes d’autorisation que nous avons connue au cours de l’année 2022, notamment pour le chrome hexavalent, devrait se poursuivre en 2023. Cette croissance dépasse la capacité de nos comités scientifiques à émettre des avis, et le manque de membres expérimentés aggrave davantage la situation, car il devient de plus en plus difficile de trouver des rapporteurs pour préparer des avis adaptés à leur finalité.

Le faible nombre de projets de rapports d’évaluation des substances actives biocides soumis par les États membres constitue un autre défi, qui nuit à l’achèvement de l’évaluation de toutes les substances actives existantes d’ici à la fin de 2024, comme l’exige le règlement relatif aux produits biocides. Conformément au plan d’action sur les substances actives, l’ECHA a déployé des efforts au cours des dernières années pour aider les États membres à réaliser de nouveaux progrès et continuera à le faire.

Si la politique «une substance, une évaluation» impose aux agences d’aligner totalement les avis des différents comités scientifiques sans harmonisation préalable du contexte réglementaire, cela pourrait constituer un défi à l’avenir. Tant que les règlements comporteront des exigences différentes, feront référence à des orientations différentes ou poseront des questions différentes à différents groupes d’experts scientifiques avec des délais différents, il ne sera pas possible d’aligner totalement les résultats finaux.

---

<sup>3</sup> [https://echa.europa.eu/documents/10162/17226/operation\\_reach\\_clp\\_2021\\_en.pdf](https://echa.europa.eu/documents/10162/17226/operation_reach_clp_2021_en.pdf)

Des lacunes ont également été constatées dans la diffusion d'informations publiques sur les produits chimiques au cours de l'année, l'accès aux informations sur les produits chimiques étant parfois indisponible sur notre site web. Nous avons mené une étude approfondie et réalisé des progrès considérables, en collaboration avec les parties prenantes, dans la mise en place du nouveau système afin d'améliorer l'accessibilité des données sur les substances chimiques, leurs propriétés et leur statut réglementaire. La solution à long terme améliorera le flux d'informations mises à la disposition des parties prenantes et nous aidera à fournir des données transparentes, actualisées et accessibles sur les substances chimiques.

Avec l'adoption du modèle de travail hybride, nous pourrions rencontrer des difficultés pour maintenir l'efficacité, la collaboration et la connectivité du personnel avec la mission de l'ECHA. Nous reconnaissons l'importance de remédier aux éventuels inconvénients du modèle afin de faire en sorte que nous soyons en mesure de garder et d'attirer les meilleurs talents pour soutenir notre travail.

Enfin, la cybersécurité est devenue un domaine prioritaire important pour nous. Grâce à l'augmentation des investissements dans ce domaine, malgré l'intensification des activités malveillantes et la récente aggravation de la crise géopolitique, nos niveaux de sécurité sont restés comparables à ceux des années précédentes et aucun incident significatif ne s'est produit. Nous avons élaboré un plan à long terme pour maintenir la fourniture et la qualité élevée de nos services informatiques et pour relever les futurs défis dans ce domaine.

## L'Agence en bref

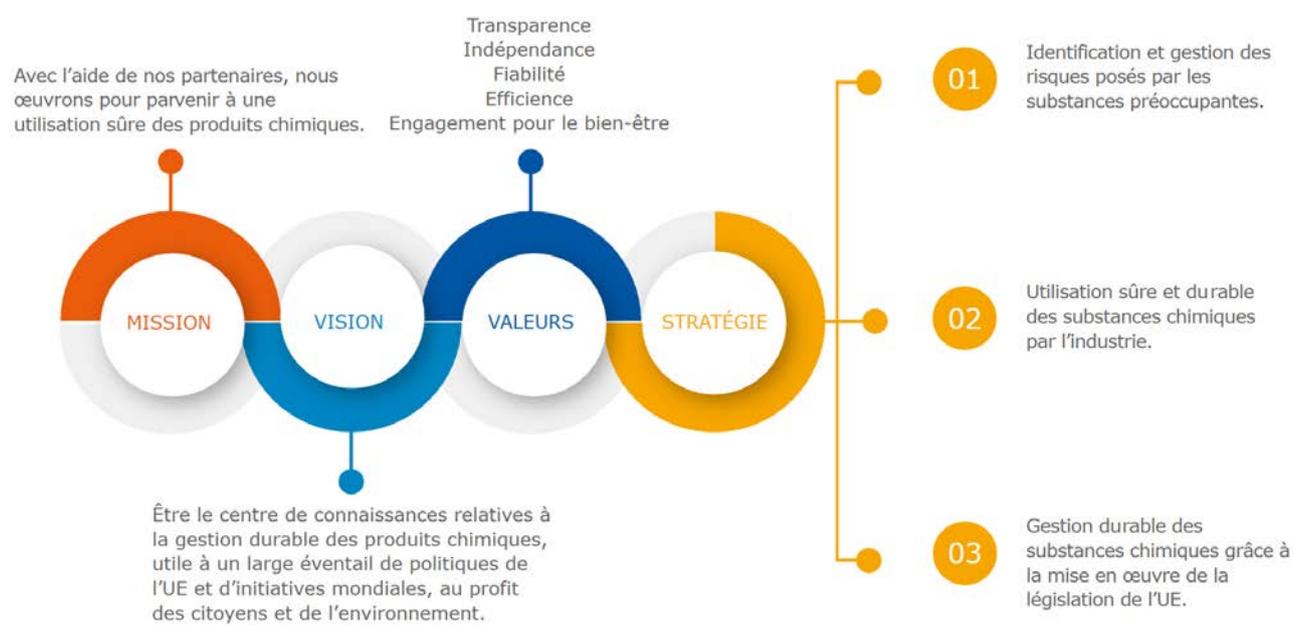
L'ECHA, dans le but de continuer à servir l'Union européenne de manière adéquate et efficace, a défini trois priorités stratégiques. Elles se fondent sur le rôle de l'ECHA, s'appuient sur ses compétences et son effet obtenu, reconnaissent l'importance centrale de la législation mise en œuvre par l'ECHA dans le système réglementaire de l'UE et tentent d'anticiper les défis à venir.

Conformément au plan stratégique 2019-2023, l'ECHA, conjointement avec ses partenaires, utilisera ses compétences et ses connaissances approfondies en matière de produits chimiques sur le marché de l'UE pour identifier des groupes de substances préoccupantes afin d'aider la Commission européenne à déterminer quelles mesures réglementaires sont nécessaires et à prendre les actions qui s'imposent dans le cadre du règlement REACH, du règlement relatif aux produits biocides, du CLP, des POP ou d'autres actes législatifs pertinents (priorité stratégique 1).

La priorité stratégique 2 s'appuie sur les connaissances acquises dans le cadre de la priorité stratégique 1 et utilise les obligations législatives de l'industrie énoncées dans les règlements REACH, CLP, le règlement relatif aux produits biocides, le règlement PIC, la directive-cadre sur les déchets, la directive sur l'eau potable et le mandat de l'ECHA; elle vise à améliorer les connaissances de l'industrie et sa capacité à prendre des mesures avant que l'ECHA ou d'autres organismes de réglementation ne le fassent.

Enfin, la priorité stratégique 3 utilise les données et l'expérience acquise grâce à la mise en œuvre du mandat de l'ECHA afin d'améliorer la cohérence et l'intégration au sein du système de réglementation des substances chimiques de l'UE dans le cadre des travaux internationaux sur la gestion des substances chimiques.

En mettant en œuvre son plan et ses priorités stratégiques et, chaque année, son programme de travail, l'ECHA contribue aux objectifs du pacte vert de l'UE ainsi qu'à la poursuite de l'élaboration des politiques au moyen de conseils scientifiques et réglementaires dans le cadre des demandes de la Commission européenne au titre de la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques.



Le programme de travail annuel de l'ECHA traduit le plan stratégique et le programme de travail pluriannuel en actions et résultats concrets, structurés autour des principales activités de l'Agence. La section suivante met en lumière les principales réalisations de 2022.

AGENCE EUROPÉENNE DES PRODUITS CHIMIQUES  
P.O. BOX 400, FI-00121 HELSINKI, FINLANDE  
ECHA.EUROPA.EU